

## Quatrième chambre

-----

La demande d'avis introduite par le Président du Parlement wallon, le 6 juin 2000, concernant une proposition de décret "modifiant le titre VI du Code forestier" (déposée par M. D. SMEETS), après avoir été renvoyée, le 23 juin 2000 sous le n° 36, au rôle d'attente prévu à l'article 84bis des lois coordonnées, a été rayé du rôle le 27 février 2002, à la suite de la réinscription de l'affaire sous le n° de rôle 33.080/4, après accomplissement des formalités préalables prescrites.

-----